

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 2 JUIN 1885.

Rapport de la Commission de la Guerre chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au budget du département de la Guerre, pour l'exercice 1855, un crédit supplémentaire de 2,435,000 francs.

(Voir les Nos 150 et 175 de la Chambre des Représentants, et le N° 106 du Sénat.)

Présents : MM. le Comte DE RENESSE-BREIDBACH, Président; le Vicomte DESMANET
DE BIESME, MOSSELMAN, BARON SEUTIN, et VAN SCHOOR, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre sixième Commission a examiné le projet de loi par lequel un crédit extraordinaire de fr. 2,435,000 vous est demandé pour les travaux d'achèvement et d'amélioration du matériel de l'artillerie et du génie. Ce crédit sera couvert au moyen de bons du trésor.

Il doit être employé à la fabrication et à la confection d'armes portatives, de bouches à feu, de projectiles, d'affûts et de voitures, à l'achat de bois à plates-formes, à l'achat de plomb et de poudre de guerre; voilà pour ce qui concerne le matériel de l'artillerie.

Quant à ce qui a rapport au matériel du génie, le crédit doit s'appliquer à la démolition des fortifications dans les places condamnées et aux autres ouvrages, conséquences de cette démolition; il doit servir également aux réparations et améliorations des forteresses conservées et à la construction des bâtiments militaires, nécessaires à abriter le matériel de l'artillerie, etc.

On devait s'attendre à ces dépenses, par suite de l'état où se trouvait notre matériel d'artillerie; on devait également prévoir que la démolition de certaines places fortes ne pouvait se faire sans occasionner des dépenses, et l'on savait qu'une partie du matériel de l'artillerie se détériorait faute d'abri.

La nécessité du crédit pétitionné ne pouvant être contestée, votre Commission a l'honneur de vous proposer d'adopter le projet de loi soumis à vos délibérations, et comme il n'est pas de nature à donner lieu à discussion, elle croit devoir vous demander de le voter d'urgence.

Le Président,

Comte DE RENESSE-BREIDBACH.

Le Rapporteur,
J. VAN SCHOOR.